

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 89 (1980)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Le volontariat dans la société d'aujourd'hui  
**Autor:** Meurant, Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-683579>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le volontariat dans la société d'aujourd'hui

Jacques Meurant, directeur de l'*Institut Henry-Dunant* (Genève)

## I. Travail volontaire et action sociale

«Le volontariat est de moins en moins l'activité d'une petite minorité, pratiquée en faveur de la majorité; il devient le moyen naturel pour la majorité de participer à la vie de la communauté, soit en adhérant à des associations spécialisées, soit par une activité directe dans son environnement, soit de toute autre façon.»

Cette définition, extraite d'un rapport du gouvernement britannique présenté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, juin 1972), résume bien le sens et la portée du travail volontaire dans la société d'aujourd'hui, ainsi que l'évolution du concept de volontariat.

Si le travail volontaire, principe fondamental de l'action sociale, repose toujours essentiellement sur l'idée de servir, sur un engagement librement consenti, il implique désormais une adhésion, entraînant des obligations, dont le volontaire ne saurait se délier. La conception moderne du volontariat confère au volontaire des droits, et aussi des devoirs; elle accentue la notion de responsabilité à l'égard de la communauté, elle-même responsable vis-à-vis des individus.

### 1. Evolution du travail volontaire

La conception du volontariat a évolué au cours des temps; les changements de la société, dans un monde en mutation continue, ne pouvaient d'ailleurs qu'influer sur la nature du volontariat, ses activités et ses méthodes d'action. Si, tout au long de l'histoire, une certaine forme de charité, les au-

mônes, le secours d'urgence, l'assistance à autrui et la philanthropie furent l'œuvre de personnes de «bonne volonté», l'activité des volontaires, aujourd'hui, n'a plus rien de commun avec la «charité primitive» et la générosité de l'ancienne aristocratie.

En fait, le volontariat, dans sa conception moderne, ignore la notion de classes sociales. Il n'est plus l'apanage d'une minorité. Il concerne tous les citoyens: la société moderne ne connaît plus la subdivision, maintenant dépassée, des classes sociales, en groupes dépendant de la charité et en groupes dispensant cette charité et pour qui les pauvres existent. Cela signifie qu'aujourd'hui chacun peut, en principe, se trouver dans une situation où il doit recourir aux services sociaux. En même temps, quels que soient ses motifs, chacun peut coopérer volontairement au service social pour son prochain.

Celui qui de nos jours, reçoit une aide dans un domaine de l'activité sociale peut très bien être, en même temps, un agent d'aide volontaire dans d'autres.

Dans la société moderne, on tend à pallier les difficultés matérielles et les vicissitudes qui nous menacent tous par un système étendu de sécurité sociale. Cependant, s'il est vrai que, grâce à ce système, les pires difficultés matérielles diminuent, les détresses de nature psychologique et morale semblent augmenter. La vie d'aujourd'hui exige du citoyen plus de connaissance et de sûreté de jugement, plus de faculté d'adaptation et de souplesse que jamais. Plus les conditions de vie deviennent compliquées et confuses, plus il est difficile pour l'individu de mener sa vie.

C'est surtout en raison de ces difficultés d'ordre psychologique et moral et des détresses matérielles qui en résultent, que la société moderne a développé son matériel d'aide sociale.

## 2. Justification du travail volontaire

A première vue, le développement de l'aide sociale, notamment dans les pays les plus développés, peut paraître préjudiciable au travail volontaire. En effet, en matière de santé, le concept de responsabilité publique de l'Etat et des collectivités est actuellement bien établi; si, au début, cette responsabilité s'est exercée sous une forme défensive, elle s'est orientée ensuite, par le biais de la santé publique telle que nous la comprenons maintenant, vers la protection et la promotion de la santé, vers l'action *préventive*, marquée par la tendance très nette à l'étatisation de l'action sanitaire. Cela est évident même dans les pays de libre entreprise et s'explique, d'une part, par le progrès de la science et de la technique, qui impose une perfection et un renouvellement des méthodes faisant de l'action sanitaire une opération très coûteuse que seules les collectivités publiques peuvent assurer, et, d'autre part, par le fait qu'il se développe dans les populations un sens du droit à la santé, les poussant à être de plus en plus exigeantes et à demander toujours davantage de la collectivité.

Les services sociaux qui, il y a quelque dizaines d'années, étaient encore assurés par des volontaires n'ayant reçu aucune préparation appropriée, le sont de plus en plus par des travailleurs sociaux professionnels à plein temps. Ceux-ci reçoivent une formation professionnelle de longue durée, leur permettant de fournir une aide experte aux personnes qui en ont besoin pour faire face aux difficultés les plus diverses et se réinsérer dans la société. Dès lors, une société moderne peut-elle, à la longue, continuer à utiliser les services des travailleurs sociaux volontaires, et, dans l'affirmative, quel sera leur rôle principal? Le travail social est tout à fait inconcevable, dans la société moderne, sans un appareil toujours mieux organisé des services sociaux, dotés de travailleurs professionnels, dont certains hautement qualifiés. Eu égard au ni-



*Le bénévole profite également de son action. Son travail le tire de sa solitude ou d'un milieu pesant, le sort de lui-même, lui offre un dérivatif à ses préoccupations, un remède à son oisiveté, lui donne parfois une nouvelle raison de vivre.*

Photo M. Hofer, CRS

veau actuel du travail social professionnel et de ses fonctions extrêmement complexes dans la plupart des pays, il convient d'examiner soigneusement et de façon critique si le travail social volontaire de profanes non préparés est toujours utile et nécessaire, et même s'il a encore sa raison d'être. On peut donc se demander si le travailleur social volontaire n'est pas une survivance d'un passé auquel nous sommes attachés et dont nous tenons à réaffirmer le caractère indispensable, ou si, au contraire, lorsqu'à l'avenir nous aurons peut-être un système encore meilleur et des travailleurs sociaux mieux préparés et plus nombreux, l'action sociale ne sera pas inconcevable et indésirable sans la coopération volontaire du citoyen.

On peut tout d'abord répondre que jamais les Etats n'auront un nombre suffisant de travailleurs sociaux professionnels pour découvrir toutes les détresses sociales et y remédier; ces travailleurs doivent plutôt être soutenus dans l'accomplissement de certaines tâches par un réseau complexe d'aide directe de la population.

Dans notre monde si compliqué et voué à la division du travail, l'activité sociale est un des rares domaines où la participation active volontaire des ci-

toyens n'est pas seulement possible, mais encore utile et efficace. Or, sur ce point, il est frappant et en apparence paradoxal de constater que c'est dans les systèmes les plus fortement étatisés que le rôle des organismes volontaires est le plus officiellement reconnu. L'Etat, prenant la charge totale de l'action sanitaire, assume souvent une responsabilité qui dépasse ses moyens en finances, en personnel et en moyens d'action morale. Donc, plus l'Etat s'occupe de l'action sanitaire, plus il a besoin d'une collaboration active du public, de sa coopération et de sa compréhension. Or, cette collaboration du public, pour ne pas être incohérente, doit être organisée et elle doit être codifiée. Elle ne peut l'être que par les sociétés d'action volontaire qui sont, dès lors, d'autant plus nécessaires que la centralisation, l'étatisation sont plus marquées.

Si maintenant nous prenons le cas particulier des Etats en voie de développement, le problème est identique sur le plan médico-social; il prend même davantage d'acuité lorsqu'il s'agit de pays en proie à des maladies endémiques. Bien souvent, dans ces pays, l'Etat est allé au plus pressé; l'action sanitaire, curative et préventive, est encore limitée et certains Etats manquent de personnel qualifié. L'activité des agences volontaires n'en est que plus importante.

### **3. Dimension humaine du travail volontaire**

Tous ces arguments militent en faveur de l'action volontaire et justifient l'actualité du volontariat dans le monde actuel. Il s'y ajoute un autre facteur, peut-être le plus important: le facteur humain. Il est incontestable que le travail volontaire apporte une dimension humaine à toute activité sociale, en créant et en développant un climat social, la compréhension et l'appui du public.

Et nous arrivons naturellement à ce qui est une constante du travail volontaire: sa dimension humaine. L'Etat peut soigner le corps, améliorer les conditions de vie, il ne soigne pas toujours le cœur. Comme l'a dit J.-G. Lossier: «L'œuvre de secours volontaire constitue un capital moral, une possibilité pour beaucoup dans un

univers dur et anonyme d'apporter une assistance fraternelle... Luttant contre ces plaies de notre époque que sont l'isolement et l'incompréhension, on diminue en même temps l'agressivité qui en résulte.»

Cet élément à lui seul suffirait à justifier le travail volontaire. Nous savons cependant que tous ces arguments, et notamment ce dernier, de nature subjective, ne recueillent pas l'unanimité, surtout lorsqu'il s'agit du travail social proprement dit.

Plusieurs experts estiment que le volontariat, quoique animé de nobles sentiments, est anachronique, et qu'il est voué à la disparition à mesure que s'accroîtront les professionnels du travail social. Lorsqu'il s'agit d'individus, on entend dire que leurs tâches sont de toute façon accessoires, secondaires; on se plaît à souligner l'amateurisme du volontaire, le caractère bureaucratique des agences volontaires, sans oublier le manque de continuité dans l'action ou l'absence de véritable sens des responsabilités. Lorsqu'il s'agit d'agences privées, on invoque même la précarité de leur situation financière pour justifier leur recours aux volontaires.

Enfin, pour certains détracteurs du volontariat, l'allongement de la vie, la réduction du temps de vie active entraînant un accroissement du temps des loisirs, la volonté de rompre avec la routine professionnelle, ne constituent pas des raisons suffisamment valables pour justifier l'existence de corps de volontaires travaillant aux côtés des professionnels.

Avancer de tels arguments, c'est méconnaître la véritable relation entre celui qui reçoit une aide et celui qui la donne volontairement. En vérité, comme l'a dit J. Pictet: «Le bénévole reçoit aussi. Son travail le tire de sa solitude ou d'un milieu pesant, le sort de lui-même, lui offre un dérivatif à ses préoccupations, un remède à son oisiveté, lui donne parfois une nouvelle raison de vivre.» Et sur ce point, le service volontaire répond à un besoin inhérent à la nature humaine, celui de se réaliser pleinement.

Ces thèses, en fait, posent le problème toujours actuel de la nature essentielle du travail volontaire et de sa relation avec le travail professionnel.

(à suivre)